

Propos recueillis par  
Alexandre Crochet

CLAUDE DUMONT-BEGHI, avocate,  
auteure du livre *Les milliards cachés des Wildenstein*

## « Il sera difficile que ce procès se termine bien pour les Wildenstein »



En 2002, Guy et Alec Wildenstein déclarent 42 millions d'euros d'héritage après la mort de leur père Daniel. Ils paient des droits de succession de 17,7 millions d'euros, qu'ils règlent par la dation de bas-reliefs sculptés pour la reine Marie-Antoinette, qui rejoint la Laiterie de la Reine à Rambouillet (Yvelines). Douze ans plus tard, en 2014, le fisc français adresse à Guy Wildenstein un redressement de 550 millions d'euros. Entre ces deux événements, il aura fallu la révolte d'une veuve, Sylvia Roth-Wildenstein, face à ses beaux-enfants et la pugnacité de son avocate, Claude Dumont-Beghi, pour lever le voile sur un « système » de trusts dissimulant des centaines d'œuvres d'art. Entretien avec cette spécialiste de la lutte contre les paradis fiscaux, qui publie aux éditions l'Archipel

Claude Dumont-Beghi, avocate internationale spécialisée dans la lutte contre la fraude fiscale et auteure du livre *Les milliards cachés des Wildenstein*.  
© Raphaël Beghi.

le récit à charge de cette enquête, *Les milliards cachés des Wildenstein*. Le procès des Wildenstein s'est ouvert lundi dernier à Paris.

**Alexandre Crochet\_ Pourquoi publier ce livre alors que votre cliente, Sylvia Roth-Wildenstein, veuve de Daniel, est aujourd'hui décédée ?**  
*Claude Dumont-Beghi\_* J'avais commencé à l'écrire avant son décès et elle m'a donné un mandat post-mortem souhaitant qu'on le publie. Elle a mis beaucoup d'énergie pour que les choses soient dites et m'a demandé de porter sa parole au-delà de son existence. Il n'y a plus d'héritiers, sa sœur a renoncé à la succession, alors que ma cliente avait fait un testament en 2008 où elle demandait que celle-ci poursuive son action... Il n'y a pas d'intérêt financier à ce que je fais depuis longtemps. Je le fais aussi pour qu'on arrive à plus de décence. Même s'ils avaient payé les impôts qu'ils devaient, les Wildenstein seraient toujours milliardaires.

**Sa disparition a-t-elle clos l'action judiciaire ?**

Je n'ai plus de mandat d'intervenir. Mais nous avons déposé deux plaintes au pénal. La première pour abus de confiance, ensuite pour organisation d'insolvabilité, recel, faux et usages de faux... Je me suis constituée partie civile pour ma cliente. Une fois l'action publique lancée, elle continue même après décès, donc mes deux plaintes de 2009 ont prospéré.

---

IL N'Y A PAS  
D'INTÉRÊT  
FINANCIER  
À CE QUE JE  
FAIS DEPUIS  
LONGTEMPS. JE  
LE FAIS AUSSI  
POUR QU'ON  
ARRIVE À PLUS  
DE DÉCENCE

---

/...

CLAUDE  
DUMONT-BEGHI,  
AVOCATE,  
AUTEURE DU LIVRE  
LES MILLIARDS  
CACHÉS DES  
WILDENSTEIN

SUITE DE LA PAGE 07 Par devoir moral et conviction, j'ai alerté l'autorité publique en voyant qu'il y allait avoir prescription fiscale. J'ai écrit à François Baroin, alors ministre du Budget, en 2010, juste avant la disparition de Sylvia Roth - le courrier figure en annexe dans mon livre. Ce dernier a déposé plainte pour fraude fiscale contre les Wildenstein le jour de son départ... Grâce à mes plaintes, des perquisitions ont eu lieu et on a découvert qu'à l'Institut Wildenstein (rue La Boétie à Paris) se trouvaient des tableaux spoliés et volés.

Donc c'est l'affaire de votre cliente qui a mis le feu aux poudres ?

Plus que cela, c'est cette affaire qui a créé le dossier. Sans les nuits blanches passées sur cette affaire, il n'y aurait pas eu de procès Wildenstein. La cause déterminante de tout cela, ça a été Sylvia et moi. Je lui ai demandé au début de faire un courrier de questions adressé aux enfants de Daniel. Les réponses démontrent le mensonge pour la faire renoncer à la succession. Ils disent qu'elle allait tout perdre, qu'elle dépendait totalement de ses beaux-enfants. En réalité, Daniel Wildenstein avait organisé toute sa vie pour que les trusts financent le train de vie de la famille sur plusieurs générations sans jamais payer d'impôts. À sa mort, ils ont payé un minimum sur des petites choses apparentes, alors qu'ils devaient remettre les trusts dans la succession. Il m'a fallu sept ans d'enquête pour découvrir ce système. Le trust est un instrument légal. On peut confier à un tiers la propriété d'un bien. Ce sera l'un des intérêts du procès Wildenstein, si toutefois ce procès n'est pas bloqué à vie, de dire si au moment où l'on confie un bien à un trust, on n'a plus d'action sur celui-ci. Ici, ce sont les Wildenstein qui sont les décideurs, les bénéficiaires et les gestionnaires des trusts. Donc c'est fictif, artificiel. C'est cela qu'il aura à établir le tribunal correctionnel.

Les tableaux sont au cœur de l'affaire Wildenstein. Leur activité de marchands d'art rend-elle spécifique ce cas d'évasion fiscale ?

Avec les chevaux et les propriétés, la fortune repose essentiellement sur les œuvres d'art. C'est colossal. Le système est celui de cascades de trusts, avec la particularité d'avoir des œuvres d'art en leur sein. Celles-ci sont dénommées dans un trust mais localisées ailleurs dans des ports francs et des paradis fiscaux, donc cela crée une occultation supplémentaire. Il suffit selon la loi d'être possesseur de bonne foi pour revendiquer la propriété d'un tableau. Donc des œuvres douteuses sont mises trente ans dans un port franc puis réapparaissent...

Comment avez-vous fait pour retrouver leur trace ?

D'abord, j'ai forcé mes adversaires à me communiquer certains documents. J'ai épluché tous les catalogues raisonnés, écrits à tous les musées... Par exemple, j'ai découvert que *Le Joueur de Luth* du Caravage [qui pourrait valoir jusqu'à 100 millions d'euros, NDLR] avait été donné en garantie par Daniel Wildenstein. On ne peut pas donner en garantie autre chose que ce que l'on possède, donc j'ai fait réintégrer en 2008 ce tableau dans la succession. Huit ans plus tard, il est toujours en prêt au Met [Metropolitan Museum of Art] de New York à ma connaissance alors qu'il devrait être dans les caisses de l'État français.

Claude Dumont Beghi

## Les milliards cachés des WILDENSTEIN



Archipel

GRÂCE À MES  
PLAINTES, DES  
PERQUISITIONS  
ONT EU LIEU  
ET ON A  
DÉCOUVERT  
QU'À L'INSTITUT  
WILDENSTEIN  
(RUE LA BOÉTIE  
À PARIS) SE  
TROUVAIENT  
DES TABLEAUX  
SPOLIÉS ET  
VOLÉS

/...

CLAUDE  
DUMONT-BEGHI,  
AVOCATE,  
AUTEURE DU LIVRE  
LES MILLIARDS  
CACHÉS DES  
WILDENSTEIN

SUITE DE LA PAGE 08 Vous affirmez que la déclaration de succession de 42 millions d'euros après la mort de Daniel Wildenstein équivaut à un faible pourcentage de la fortune totale...

Ce sont les experts judiciaires désignés par la Cour qui ont dit qu'entre ce qui avait été déclaré et la réalité, le rapport était de 1 à 200.

Qu'attendez-vous du procès ?

Le procès met en lumière un système. Les autorités comprendront peut-être la nécessité de faire évoluer la législation sur les trusts, et celle sur les ports francs. Celle sur les paradis fiscaux est en marche. Et peut-être aussi réfléchiront-ils à mieux réguler le fonctionnement du marché de l'art. Le monde actuel fait qu'on est au courant de tout. Cela me semble délicat de continuer à l'infini comme cela.

Le Tribunal correctionnel a accepté mercredi de soumettre à la Cour de cassation la question des avocats de Guy Wildenstein sur la légalité d'une double poursuite administrative et pénale...

Il n'est pas certain que le Conseil constitutionnel déclare que c'est inconstitutionnel... Ce procès va faire bouger le droit. C'est une satisfaction pour moi. Sur le fond, il sera difficile qu'il se termine bien pour les Wildenstein, même s'ils peuvent gagner du temps. Et leur image est de plus écornée. J'ose espérer que la vérité sortira du puits.

CLAUDE DUMONT BEGHI, *LES MILLIARDS CACHÉS DES WILDENSTEIN*, édition L'Archipel, 268 pages, 20 euros.



LES AUTORITÉS  
COMPRENDONT  
PEUT-ÊTRE LA  
NÉCESSITÉ DE  
FAIRE ÉVOLUER  
LA LÉGISLATION  
SUR LES TRUSTS,  
ET CELLE SUR LES  
PORTS FRANCS



Version du *Joueur de Luth* du Caravage identifiée dans la collection Wildenstein. © D. R.

## CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE WILDENSTEIN

- > 1998 Le divorce houleux de Jocelyne et Alec Wildenstein porte un premier coup de projecteur sur le fonctionnement et la fortune de la famille
- > 2001 Mort de Daniel Wildenstein
- > 2005 Reconnaissance du statut marital de Sylvia Roth-Wildenstein
- > 2008 Disparition d'Alec Wildenstein
- > 2010 Disparition de Sylvia Roth-Wildenstein. Perquisitions à l'Institut Wildenstein à Paris
- > 2011 Guy Wildenstein est mis en examen pour « recel d'abus de confiance » après la découverte d'œuvres « volées ou disparues » à l'Institut Wildenstein
- > 2014 La justice signifie le redressement fiscal à Guy Wildenstein
- 2016 > Début du procès